# Article 43 du Règlement

## L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Étant donné que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement sera à Washington demain pour s'y entretenir avec des représentants du gouvernement des États-Unis au sujet des pluies acides, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

#### • (1110)

Que le gouvernement canadien fasse connaître au gouvernement américain sa détermination de poursuivre vigoureusement des stratégies de lutte contre les pluies acides et lui fasse savoir que la Chambre des communes appuie à l'unanimité la conclusion d'un accord canado-américain en vue de la suppression des pluies acides qui, selon l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Vancouver-Sud, constituent la plus grave menace écologique qui s'est jamais posée au Canada.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

### Des voix: D'accord.

#### Des voix: Non.

### LES AÉROPORTS

REGINA (SASK.)—LE BUREAU DE LA DOUANE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je veux également proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement fédéral a construit un bureau de la douane temporaire à l'aéroport de Regina, mais comme il refuse de payer des heures de travail supplémentaires aux douaniers, les vols charter qui arrivent à Regina tôt le matin ou en fin de semaine doivent tout d'abord être détournés vers Winnipeg où se fait le dédouanement. Cela coûte sans doute 100 fois plus que ne coûterait le temps supplémentaire, sans compter que cela ajoute deux heures au temps de vol des voyageurs et entraîne un gaspillage de 900 gallons de carburant pour chaque avion ainsi détourné. Je propose donc, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de fournir un service de dédouanement à l'aéroport de Regina pour tous les vols qui l'exigent et ce, à toute heure de la journée.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

#### Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LA TAXE D'EXPORTATION SUR LE PÉTROLE—LA PART DES BANDES INDIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les bandes indiennes ont grand besoin d'argent et qu'il y a six ans, le gouvernement fédéral a perçu certaines sommes pour le compte des Indiens, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement rembourse immédiatement aux bandes indiennes leur part de la taxe d'exportation sur le pétrole.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

### Des voix: D'accord.

## Des voix: Non.

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE L'USINE DE LA SYDNEY STEEL CORPORATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a demandé cette semaine à rencontrer le ministre de l'Expansion économique régionale, que le ministre a refusé et que le but de cette rencontre était de discuter de la nécessité d'accorder une subvention pour moderniser les installations de l'usine de la Sydney Steel Corporation, et étant donné que le parti libéral a promis durant la dernière campagne électorale d'affecter 50 millions de dollars à cette modernisation, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre rencontre au plus tôt le premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour discuter de cette affaire, et que le gouvernement tienne sa promesse électorale en accordant au moins 50 millions de dollars pour moderniser l'usine.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en discussion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

### Des voix: D'accord.

### Des voix: Non.

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE REPRÉSENTER IMMÉDIATEMENT LE BILL C-28— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le bill C-28 présenté en décembre dernier par le gouvernement conservateur pour protéger les veuves de guerre n'a pas pu être adopté à cause de l'obstruction faite par les néo-démocrates et les libéraux au cours de la dernière législature et étant donné qu'il n'appartient pas aux anciens combattants de faire les frais de ces atermoiements délibérés et permanents, je propose, avec l'appui du député de Grey-Simcoe (M. Mitges):